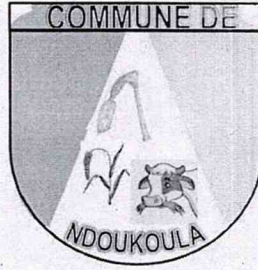


REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
-----  
REGION DE L'EXTREME-NORD  
-----  
DEPARTEMENT DU DIAMARE  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NDOUKOULA  
-----  
COMMUNE DE NDOUKOULA  
-----  
COMMISSION INTERNE  
DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
-----  
FAR - NORTH REGION  
-----  
DIAMARE DIVISION  
-----  
NDOUKOULA SUBDIVISION  
-----  
NDOUKOULA COUNCIL  
-----  
INTERNAL TENDERS BOARDS OF NDOUKOULA  
-----

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 06 /AONO/C.NDKLA/CIPM/RT/2026 DU 26 MARS 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE  
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE MAKADA-PALAOUDI (6 KM) DANS  
LA COMMUNE NDOUKOULA DU DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINTP)

EXERCICE 2026

IMPUTATION : \_\_\_\_\_

AUTORISATION DE DEPENSE \_\_\_\_\_

### 1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2026, le Maire de la Commune de Ndoukoula, Autorité Contractante (AC) Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux réhabilitation De La Route Makada-Palaoudi (6 KM) dans la Commune de Ndoukoula, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord suivant la Répartition ci-après.

### 2. Consistance des travaux

Les travaux à réaliser portent sur l'entretien courant et/ou périodique de certaines routes du réseau prioritaire du programme financé par le Budget d'Investissement Public 2026 telles que définies à l'article 1 du CCAP. La consistance des travaux à réaliser est détaillée dans le présent CCTP, au bordereau des prix - nomenclature des tâches et au détail estimatif.

Ils comprennent en particulier les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Installation du chantier,
- Nettoyage et terrassement,
- Ouvrage.

### Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

38 APR 1952

### 3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en tranches et/ou en lots ci-après définis **un lot**

### 4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **trente millions (30 000 000) francs CFA TTC**

### 5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de 03 mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### 6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (MINTP), Exercice 2026, sur les lignes d'Imputation Budgétaires : \_\_\_\_\_ et l'Autorisation de Dépense \_\_\_\_\_ pour un coût estimatif TTC de Trente millions (30 000 000) Francs CFA.

### 7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès de la Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA.

### 8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre de frais d'achat du dossier de Quarante mille (40 000) francs CFA à la commune de Ndoukoula.

### 7. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (**Volume 1**) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (**Volume 2**) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (**Volume 3**).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de **même couleur non blanches**.

### 8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA, au plus tard le **21 AVR 2026** à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

3 1 MAR 1960

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE »

N° 06 /AONO/C.NDKLA/CIPM/RT/2026 DU 26 MARS 2026

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX REHABILITATION DE LA ROUTE MAKADA-PALAOUDI (6 KM) DANS LA COMMUNE NDOUKOULA DU DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINTP)**

EXERCICE 2026 : IMPUTATION : \_\_\_\_\_

AUTORISATION DE DEPENSE \_\_\_\_\_

**9. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est ci-après : en ligne ou hors ligne  
Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

**10. Attestation de catégorisation**

Le dossier de consultation doit systématiquement : (i) indiquer les catégories auxquelles correspondent les prestations concernés par la consultation, (ii) exiger la production par les soumissionnaires de la copie certifiée par le Ministre chargé des marchés publics ou par son représentant dûment mandaté, de leur attestation de catégorisation ou de la décision rendant publique leur classification dans l'une de catégories visées par la consultation.

La production de la copie certifiée de l'attestation de catégorisation ou de la décision visé ci-dessus dispense les soumissionnaires catégorisés de la production dans leurs dossiers techniques, des pièces justificatives relatives au chiffre d'affaires, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège.

**11. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 30 000 000 Francs CFA ; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

**12. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue à la Commune de Ndoukoula dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **Quarante mille (40 000) Francs CFA**, payable à [Lieu de paiement au Trésor Public pour les Administrations publiques et dans le Compte spécial CAS- ARMP pour les autres Maîtres d'Ouvrage, sauf dérogation expresse]. Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

*Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

NOV 21 1955

### **13. Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une Banque de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la **pièce 12** du DAO, d'un montant de **Six cent mille (600 000)** accompagné du récépissé de **CDEC** francs CFA et valable pendant **trente (30)** jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de **trois (03)** mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

### **14. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **21 AVR 2026** à 14 heures précises dans la salle des réunions de la commune de Ndoukoula, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

### **15. Délai de réponse des soumissionnaires**

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication du présent avis.

### **16. Délai d'exécution des travaux**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage (MO) est de **trois (03) mois** calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

### **17. Evaluation des offres:**

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1<sup>ère</sup> étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2<sup>e</sup> étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3<sup>e</sup> étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

#### **13.1- Critères éliminatoires**

##### **13.1.1 : Pièces administratives**

- Absence de l'attestation de catégorisation ou du récépissé de dépôt
- Absence de la caution de soumission ;
- Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le Dossier Administratif ;
- Fausse déclaration dans le Dossier Administratif ;
- Non-respect des modèles des pièces du DAO.

12

12

### 13.1.2 : Offre technique

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- c) Non satisfaction, au moins, à **trente-six (36) critères** essentiels sur **cinquante un (51)**.

### 13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

### 13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base **des 51 critères** essentiels ci-dessous :

- a) Présentation générale de l'offre (**04 critères**) ;
- b) Chiffre d'Affaires inscrit sur la patente (**03 critères**) ;
- c) Références de l'Entreprise (**10 critères**) ;
- d) La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (**10 critères**)
- e) L'expérience du Personnel d'encadrement (**12 critères**)
- f) L'organisation du chantier, planning (**12 critères**).

### 18. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90)** jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 19. Attribution du Marché

Le Maire de la commune de Ndoukoula, Autorité Contractante(AC), attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

### 20. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès de la Secrétariat de la **Commune de NDOUKOULA**, dès publication du présent avis.

### 21. Anti-corruption

Pour toute dénonciation d'acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48

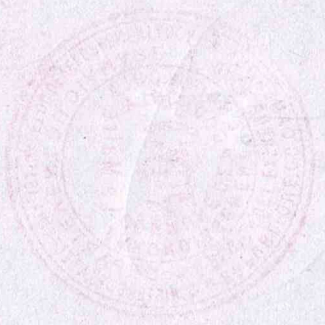
### Ampliations :

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET /DIAMARE (pour information)
- DDMAP/SMI (pour information)
- PRESIDENT/ CIPMP (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour large diffusion)
- AFFICHAGE (pour information)
- CHRONO/ARCHIVES

NDOUKOULA, le **26 MARS 2026**  
Le Maire de La commune de Ndoukoula,  
(Autorité Contractante)



1875  
April



1875  
April 28